

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ECOLE

ECOLE: **ECOLE ELEMENTAIRE DU MOULIN NEUF**
880 ROUTE D'ANTIBES
06410 BIOT

DATE:
03/11/14

PARTICIPANTS:

- **Membres titulaires (Représentants des Parents, Enseignants, Représentants de la collectivité, DDEN)**
 - o Représentants des parents: Me Soli, Me Marqué (CP), Me Arnaldi (CE1), Me Cheurlin (CE1/2), Me Deville (CE2), M. Mangin (CM1), M. Ros (CM2),
 - o Enseignants: Me Ménard (CP), Me Marengo (CP), Me Salicis (CE1), M. Bridoux (CE1/2, directeur), Me Arnaud (CE2), Me Granet (titulaire remplaçante CM1), M. Chaput (CM1/2), Me Léouffre (CM2), Me Dalban (enseignante T.R.S), Me Roche (Enseignante Regad),
 - o Mairie de Biot: Me Brosset (conseillère municipale élue à l'éducation), Me Béry-Béranger (service vie scolaire), M. Lhôpital (réfèrent du périscolaire Moulin neuf)
 - o Yves Ferey, DDEN,
- **Membres suppléants**
- **Autres personnes présentes**
 - o Me Léone (animatrice BCD),
 - o Me Frugier (présidente de l'APE), Me Bonhomme (vice-présidente), Me Castellino (trésorière)

ORDRE DU JOUR:

- Validation de l'élection des représentants délégués du 10 octobre 2014,
- Information sur les actions pédagogiques menées en cours d'année,
- Mise à jour et validation du nouveau règlement intérieur,
- Point technique et équipement de l'école,
- Questions diverses.

POINTS ESSENTIELS DE LA REUNION:

- Validation du nouveau règlement intérieur,
- Informations de rentrée sur le plan pédagogique, administratif et technique.

RELEVÉ DES CONCLUSIONS DU CONSEIL: (joindre la délibération éventuelle s'il y a lieu)

– Information sur l'élection des représentants délégués des parents d'élèves:

Une seule liste de candidature s'est présentée et a donc été élue le 10 octobre dernier. Taux de participation en hausse par rapport à l'an passé: presque 57 %. Vote uniquement par correspondance malgré l'installation d'un bureau de vote le jour J. Me Frugier, présidente de l'association présente le bureau. Rapide tour de table pour prendre connaissance de la composition des membres du conseil.

– Point sur la rentrée et axes de travail pour l'année:

Dernière année du projet d'école en cours jusqu'en 2015 dont l'objectif est de construire/enrichir une culture humaniste et scientifique. Un bilan de ce projet sera fait en fin d'année. En continuité avec les actions précédentes, la priorité reste la maîtrise de la langue et des mathématiques, notions qui sont travaillées sous les formes les plus diverses dans chaque classe... Le chant choral restera un des fils rouges de l'année. Pour compléter les actions engagées lors des deux années précédentes, l'effort collectif portera cette année sur des projets scientifiques (sensibilisation au traitement des déchets avec le partenariat de CASA-Envinet, participation à l'action «La Brague à la loupe», défis sciences/internet, élaboration d'une expo d'école en sciences au cours du troisième trimestre...). Avec la mise en place d'un système d'arrosage pendant l'été, un véritable jardin d'école pourra être aménagé.

Cette année, dans un autre domaine, il nous est demandé de tenir compte des ressources culturelles locales dans la mise en place d'un parcours artistique propre aux écoles de Biot. Nous serons aidés d'un conseiller artistique départemental et différentes actions seront menées à ce titre. La municipalité sera éventuellement sollicitée si des pistes ont déjà été envisagées à ce sujet. Le service actions culturelles ou patrimoine pourrait être d'un recours utile. La classe de CM2 a amorcé un partenariat avec le musée d'histoire de Biot sur le thème des céramiques (exposition en préparation. Un partenariat est également en place avec des classes de collège et les CM2, dans le cadre de la liaison école/collège. Le projet avec les souffleurs de verre qui a eu lieu l'an passé devrait se pérenniser et s'ouvrir à plusieurs classes du village. L'exposition artistique 2015 qui aura lieu à l'école Olivari aura cette année pour support la photographie et devrait permettre la manipulation numérique de l'image...

Toujours sur le plan local, différentes classes volontaires ont pu bénéficier ou bénéficieront d'une visite guidée de la nouvelle médiathèque de Biot. Il avait été indiqué en mai dernier que ces visites nécessitant pour les classes un transport en bus ne feraient pas l'objet d'un décompte de l'utilisation du bus municipal sur l'ensemble de l'année. Or, le service logistique a affirmé le contraire aux enseignantes. Me Brosset indique que Madame le Maire souhaitait que le transport des classes des écoles d'Olivari et du Moulin neuf soit facilité (sans décompte) tant que les visites concerneraient des structures de la commune. Dont acte.

Point sur la rentrée 2014/15: effectif en net augmentation dans l'école, ce qui a nettement alourdi les effectifs pour certaines classes d'âge. L'équipe a décidé en septembre de dédoubler les récréations du matin afin de garantir un temps de récréation plus «calme et serein» aux élèves, et d'éviter un sureffectif dans la cour qui pourrait générer trop d'excitation, et davantage de petits accidents et de chutes des enfants. Bilan positif à ce jour. Les activités pédagogiques complémentaires ont lieu les mercredis midis ou de 15h30 à 16h30 d'autres jours de la semaine, ceci dépendant des disponibilités des familles des enfants concernés. Le périscolaire et les familles sont évidemment prévenues à l'avance de la participation des enfants à ces ateliers. Temps scolaire/périscolaire: une bonne communication est notée entre les deux parties après d'inévitables ajustements concernant la mise en place des équipes. Une charte de l'école commune aux deux parties doit être réfléchi et conçue en cours d'année afin de permettre aux élèves d'avoir de meilleurs repères et d'ajuster leur comportement quelque soit le moment de la journée et l'endroit dans lequel ils se trouvent. L'école doit rester un lieu d'éducation et être considérée comme tel par tous les enfants.

- Modification et validation du nouveau règlement intérieur:

Les nouveaux rythmes scolaires, en place depuis la rentrée, impliquent une modification du règlement intérieur

quant aux horaires: il s'agit là d'une simple validation, les horaires ne pouvant maintenant plus être sujets à discussion. Par contre, d'autres modifications sont soumises à l'approbation du conseil d'école avant intégration dans ce règlement. Tout d'abord, comme demandé par le ministère, la charte nationale de la laïcité y a été annexée. Chacun peut en prendre connaissance dans le hall d'entrée ou sur le site internet de l'école.

Compte-tenu du changement d'horaires: une grande amplitude est observée entre l'arrivée de certains élèves dès 7h45 et le fait que la prise de repas peut ne commencer qu'à 12h40: les maîtresses de CP ont observé depuis le début d'année un net déficit d'attention avant le repas. Un article est donc ajouté dans le règlement pour autoriser la prise d'une légère collation le matin les jours de service de cantine tardif. Plusieurs membres rappellent néanmoins aux enseignantes concernées de rester vigilantes pour les élèves ayant des allergies alimentaires. De façon générale, les goûters restent interdits sur le temps scolaire.

Il a été demandé également aux membres du conseil de statuer sur l'interdiction aux familles de rester à l'intérieur du passage menant aux différentes entrées des écoles maternelle et élémentaire. Les enfants ont des jeux dangereux en grimant sur les rochers et les rampes d'escaliers... De plus, de récentes dégradations sur les murs extérieurs ont été observées. Le conseil approuve donc cet ajout à l'unanimité. Pour faciliter la prise de goûters après la sortie des classes, certains parents proposent l'installation d'une table en bois dans l'espace boisé près des parkings. Me Brosset rappelle que cela implique une réglementation très stricte d'usage de l'espace aménagé qui devrait alors répondre à des normes précises: la chose est donc plus complexe qu'il n'y paraît.

Le nouveau règlement intérieur a fait l'objet d'un vote dont le résultat est joint avec ce compte-rendu.(cf.fiche délibération) Il sera ensuite distribué à chaque responsable légal qui devra l'accepter.

– **Point technique et informations diverses:**

Le mur du fond de la cour de récréation qui se désagrègeait de plus en plus a été rénové durant les congés de la Toussaint. La tentative de protection d'un pilier d'une des pergolas de la cour a échoué assez rapidement: il s'agissait d'un renfort en mousse fixé par du gros scotch qui ne s'est pas révélé probant. Un autre type d'installation devra être tenté. Me Brosset indique qu'il faudra faire appel à des solutions plus coûteuses qui demanderont réflexion.

Suite à la réunion avec Me Debras, maire de Biot, sur l'équipement informatique des écoles, il a été décidé que chaque groupe scolaire bénéficierait d'un lot de vidéoprojecteurs portables pouvant être utilisés indifféremment dans toutes les classes de l'école. Un projet d'achat d'un système de sonorisation pour l'école avec mutualisation possible des moyens a été amorcé, la réflexion doit se poursuivre pour sa concrétisation. L'école rappelle la nécessité de changer une partie du mobilier de classe de CE2, vieillissant et particulièrement endommagé pour certains éléments. Ce changement devrait être inscrit sur le plan d'investissement 2015.

Enfin, il est rappelé à l'ensemble des parents d'élèves qu'un bac recueillant tous les vêtements oubliés ou perdus par les élèves est mis à leur disposition à l'intérieur de l'école. Il est regrettable de constater que beaucoup d'enfants ne prennent pas la peine d'aller y rechercher les vêtements manquants mais surtout que leurs parents n'y montrent pas non plus d'intérêt. Avant la fin de l'année, les vêtements non réclamés seront proposés à une association caritative...

Dates des deux prochains conseils d'école de l'année: Lundi 16 mars 2015 et Lundi 08 juin 2015. Me Béry conseille pour tout événement à inscrire dans l'agenda de se rapprocher du service événement pour garantir la location de matériels ou la réservation de structures. Me Frugier informe que le carnaval des écoles aura lieu le 14 mars 2015 et la kermesse le vendredi 26 juin 2015.

– **Questions diverses:**

De la part des parents d'élèves sur la difficulté de joindre l'école par téléphone en journée: M. Bridoux rappelle que différents moyens sont mis à disposition des parents pour transmettre les informations à l'école: le cahier de liaison consulté tous les matins en classe, la voie électronique (consultation des messages plusieurs fois dans la journée). Il

est vrai que personne ne peut répondre au téléphone tant que le directeur est en classe (et il n'y a que le vendredi qu'il ne l'est pas...). Néanmoins, un contact téléphonique reste possible avant 8h20 et avant 13h30 et il est toujours possible aux parents de se présenter à l'école directement en cas d'urgence. Enfin, pour signaler tout changement d'organisation dans la journée de leur enfant, les familles ont à leur disposition une plaquette distribuée par la mairie qui donne différents modes de contact pour communiquer avec le responsable du périscolaire de l'école.

De la part des parents d'élèves sur le temps d'aide aux devoirs: certains enfants inscrits à ce temps d'aide n'ont pas le temps en une demi-heure de faire leur travail. M. Lhôpital indique maintenant que ces élèves ont été repérés et participent à la première demi-heure afin de leur laisser suffisamment de temps. M. Bridoux ajoute de toute façon que la quantité de leçons donnée chaque jour à apprendre ne doit pas excéder une demi-heure et que les parents d'enfants qui rentrent à la maison après 18h/18h30 n'ont pas à consacrer de nouveau une partie de la soirée à cela, ce serait de toute façon contre-productif. Un dialogue doit s'engager avec l'enfant pour lui faire prendre conscience des raisons réelles qui l'ont conduit à manquer de temps à l'école pour faire son travail (avec ses parents mais aussi avec son enseignant).

De la part des parents d'élèves sur l'inscription aux ateliers TAP: une partie des parents regrette de ne pas participer à cette inscription, même si la volonté affichée de la municipalité est justement de laisser le choix de l'activité aux seuls enfants. Néanmoins, certains se sont inscrits dans un groupe par défaut et les parents souhaitent alors que ce choix puisse se réaliser dans la prochaine session. M. Lhôpital rappelle que les ateliers devraient être complètement différents puisque les intervenants changent d'école de session en session. Les parents souhaitent néanmoins que le planning des activités choisies par leur enfant leur soit communiqué en début de session. Me Béry indique que ce sera fait tout en préservant au préalable une période de choix réel aux enfants.

De la part de l'école sur les activités sportives: Me Léouffre souhaite savoir s'il est possible d'obtenir un intervenant agréé de la mairie avec transport pour mettre en place une session d'activités parcours de santé et course d'orientation au Vaugrenier. La mairie n'a pas d'intervenant sportif dévolu pour cela et le problème du transport reste présent sauf si ces séances ont lieu l'après-midi, puisque le bus municipal est sous-utilisé à ce moment de la journée. A réfléchir donc sur la faisabilité réglementaire et pratique.

L'ordre du jour ayant été traité dans son intégralité, la séance est close.

Fait à Biot , le 07/11/2014

Le président du conseil d'école faisant office de secrétaire de séance,

F. Bridoux